



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sylvia RAMBAUD
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Téléphone 04 94 46 81 94

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 19/04/2021

Monsieur le Président
DRACENIE PROVENCE VERDON
AGGLOMERATION
Square Mozart
83004 DRAGUIGNAN

Lettre en recommandé avec AR : 1A 168 257 3046 6

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la communauté d'agglomération, le dossier sur le projet d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune de FLAYOSC (lieu-dit CORDELON).

Le dossier ci-joint (clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt


Gildas REYTER